

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement a pour objectifs de mieux protéger les terres cultivables, de coordonner les infrastructures de transport et d'énergie plus en amont avec le développement territorial et de promouvoir un aménagement du territoire pensé par-delà les limites administratives.

Date d'ouverture: 5 décembre 2014

Date limite: 15 mai 2015

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du développement territorial ARE, 3003 Berne, tél. 058 462 40 74, www.are.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

16 décembre 2014

Chancellerie fédérale